

Le Centenaire de Victor Hugo

ON ÉVOQUE LES VIEUX SOUVENIRS À PARIS

La cuisinière du poète -- Mlle Adèle Hugo -- Ce que disent Lemaître et Coppée

Paris 25—L'apothéose de Victor Hugo, qui durera encore quinze jours, est déjà célébrée avec un enthousiasme qui dépasse toutes les prévisions. Les journaux, les revues littéraires, les pamphlets et même les annonces distribuées dans les rues, regorgent de souvenirs, d'innombrables éloges et de grand-père qui contiennent des entrefilets familiers et spirituels, car Victor Hugo adorait le monde des enfants et ses petit-fils avaient l'habitude de l'appeler "papa", un superlatif affectueux de trois syllabes composé des petits Hugo et signifiant "plus que père".

reliques de la vie et des œuvres du poète national.

"La dernière Gerbe", le livre qui sous ce titre comprend ses poèmes non publiés jusqu'à ce jour, est maintenant exposé à la vitrine de tous les libraires.

François Coppée déclare qu'il est heureux que Victor Hugo ne soit plus de ce monde, pour assister à son enterrement, car son cœur se briserait de voir "l'encens nauséabond que les mains impies de ceux qui gouvernent la république brûlent autour de son

Le médaillon de l'air des "Châtiments", par Puech, a été fixé sur la façade du Théâtre Français à côté de ceux de Molière, Corneille et Racine. Des médaillons gravés par Roy, représentant le profil du poète, ont été distribuées aux sénateurs, députés et à

M. Gaston Méry a découvert le journal de Marie Carbonel, la cuisinière de Victor Hugo, qui contient, avec des détails pittoresques, les goûts et les aversions de son ancien maître pour ses produits culinaires, et donne

La liste de ses plats préférés : leste que creus, saumon, ris de veau, foies de poulet, crêtes de coq cuites dans de la pâtisserie, etc...

Une jeune femme, correspondante du journal "La Fronde", a rappelé le souvenir d'Adèle Hugo, la fille du poète.

A New-York

New-York, 25—Mercredi prochain, 26 février, l'université Columbia célébrera le 100^e anniversaire de la naissance de Victor Hugo.

La fête aura lieu à 3 heures et de

Le toujours vivante qui, étant jeune fille, s'était éprise d'un journaliste parisien et avait perdu la raison par l'exaltation même de cet amour. Adèle Hugo qui a été placée dans une maison de santé, à Vincennes, où l'on traite les maladies mentales, est maintenant à la retraite.

tenant une grande belle femme de 70 ans, aux cheveux gris, qui jamais ne lit, les journaux et dont la seule distraction est d'aller au théâtre où elle prend place dans une baignoire dont la grille la tient à l'abri des regards du public.

Un écrivain français, M. Octave Uzanne, en recitera ensuite et on tira des poèmes de Victor Hugo.

Le banquet Fitzpatrick

Québec, 24.—Le banquet donné

si que Luther, Coleridge et Bismarck, Victor Hugo a discuté à table sur d'autres sujets que ceux des chiens et du saumon et ses réflexions étaient toujours intéressantes.

Parmi les reminiscences, on cite des souvenirs de la femme de chambre qui

alors les longs cheveux du poète, dirais qu'il était, à une époque, plus recherché dans sa toilette qu'il n'a semblé l'être dans les dernières années de sa vie.

Georges-Victor Hugo, le petit-fils du poète, publie les souvenirs de son district de Montréal, plusieurs avocats qui sont députés à la législature provinciale et des représentants des sections de Trois-Rivières, Beauce, Chicoutimi, Rimouski. M. J. E. Bédard bâtonnier, de ce district, présidait le banquet.

LE PRINCE HENRI A WASHINGTON

Son entrevue avec le Président Roosevelt

Baltimore, Md., 24. Le convoi qui porte le prince Henri et sa suite en grand train, et comme elle passait sous la porte cochère, le corps de

Le prince et sa suite ont été reçus avec tous les honneurs convenables et ont été conduits dans la chambre de l'est. De là, le prince seul, a été conduit au salon bleu, où

termes brefs et bien conçus. Un chœur de 200 voix a aussi chanté quelques chants en allemand.

Washington, 24.—Le Président a retiré l'invitation qu'il avait adressée au sénateur Tillman, d'assister au dîner.

ner qui sera donné ce soir à la Maison Blanche, en l'honneur du prince Henry de Prusse. Le Président a pris cette attitude. A la suite de l'incident regrettable qui s'est produit samedi au Sénat entre les sénateurs Tillman et Mc Laurin. Ces deux bouillants sénateurs.

Washington, 24.—Le prince Henry est arrivé à Washington à 10 20 hrs ce matin. Il a été reçu par les secrétaires Hay et Long, le comte Quadri et

Washington, 24.—La maison

Le président a rarement présenté un spectacle aussi brillant qu'aujourd'hui. Lors-
le président a reçu le prince Henri de Prusse.
Le président avait manifesté le désir qu'on évitât tout ostentation, tout en faisant un gracieux accueil
le prince et sa suite sont partis pour
l'ambassade allemande.
A onze heures quarante minutes, le
président a rendu sa visite au prince.
Il était accompagné du colonel Bing-
ham. L'ambassadeur, Von Hollnher,
est venu le recevoir à sa voiture et l'a

La Maison Blanche avait été préparée spécialement pour cette occasion, et tous les appartements du premier étage avaient été décorés avec goût, par le fleuriste du gouvernement, et les trois salons contigus la chambre

bre bleue où le président a reçu le prince, le salon rouge, où étaient Madame et Mademoiselle Roosevelt, et la chambre verte, où étaient assemblés les membres du cabinets et leurs épouses, la femme du secrétaire d'Etat, le prince s'est ensuite préparé à

Il était 10 h 45 heures, lorsque l'escorte entra dans la porte de l'Est et arriva à la Maison Blanche. Ici, au commandement, la colonne se rangea en rang simple faisant face à

L'entrée principale et tous les sabres sortirent du fourreau. Un détachement de soldats de marine, avec son fameux corps de musique, avait pris place de chaque côté de l'entrée principale.

La première voiture dans laquelle

étaient le prince, le secrétaire Hay et le contre-amiral Evans, arriva à | journée a été la réception du corps di-
plomatique à l'ambassade allemande.

FINANCE & COMMERCE

Le Coal et le Steel

Ont perdu leur équilibre et la dislocation est commencée

Le reste du marché est irrégulier

Le Pacifique, le Montreal Power, le Twin et le Dom. Cotton sont fermes

(Des bureaux du "Journal").

Lundi, 24 février.

Nous touchons apparemment au dénouement de la comédie qui se passe depuis quelques semaines sur le marché local, de même qu'à Boston et à Toronto et le Dominion Coal, après une dernière mise en scène, a commencé aujourd'hui à préparer sa sortie selon toutes les règles de l'art.

La dislocation est en effet commencée et le résultat ne saurait être douteux.

Débutant à 83 1/2 le Coal remonta à 85, puis dégringola à 79, mais il rebondit prestement à 83 1/4. A Boston la chute du titre fut encore plus prononcée et le plus bas niveau de la journée fut 77. Cet écart considérable et exécuté trop rapidement fournit naturellement une occasion exceptionnelle aux vendeurs, qui s'empressèrent de racheter les actions vendues. Aussi recommença-t-on demain et les jours suivants, si l'on ne finit pas toutefois la besogne en un jour. Ainsi le veut la spéculation.

Le Steel a modelé son allure sur celle du Coal et après avoir touché ce matin 38, le plus haut niveau atteint jusqu'ici, il rétrograda, au milieu de la plus intense excitation, jusqu'à 36, d'où il se releva en quelques bonds à 37 3/4, pour clôturer à 37 1/4, ne conservant que 1-4 de plus value sur samedi. Des blocs énormes d'actions ont été jetés sur le marché et au delà de 6500 actions du Steel ont changé de mains pendant la journée. Le Steel préférentiel s'est inscrit ferme à 87.

Le Pacifique Canadien, le Street et le Montreal Power ont aussi donné lieu à de nombreuses transactions et les deux premiers titres ont subi l'influence de l'air ambiant, accusant un peu de faiblesse au début, mais se rattrapant dans l'après-midi. La décision de la Cour Suprême aux Etats-Unis dans la cause de la Northern Securities "Ry." a de plus aidé au raffermissement du Pacifique, qui ayant débuté à 114 1/2, remonta à 115 clôturant à 114 3/4. Le Street recula de 5 points à 272 1/2 ce matin, mais remonta à 274 cet après-midi.

Le Montreal Power s'est négocié aux environs de 98 et clôtura à 97 1/2.

Le Twin City se retrouve à 111 1/2, mais la demande ne saurait se maintenir à ce degré de chaleur temporelle sans provoquer une prochaine élévation du titre. Les recettes de la Compagnie pendant le mois de janvier dernier peuvent servir d'argument irréfutable en faveur de la thèse courante d'une augmentation de dividende.

Le Halifax gagne encore du terrain et une même demande s'est manifestée aujourd'hui à l'endroit de cette valeur. Les cours a gagné 1-2 à 112, mais il ne s'est opéré qu'une seule vente à ce taux et les détenteurs demandent 113. Le Richelieu est plus lourd à 112 1/2. Le Dominion Cotton a fait aujourd'hui une progression notable à 58 et la rumeur veut que le titre soit appelé à jouer un rôle prédominant sur le marché d'ici à quelques temps.

Payne et Virtue sont revenus de l'avant aujourd'hui et se présentent en excellentes conditions, à la suite des rapports les plus encourageants, qui ont été reçus des mines.

Les cotes suivantes ont été spécialement citées de Londres aujourd'hui à M. L. J. Forget & Co. Grand Trunk, Ire pref, 98 7-8, 2e 81 1-8, 3e 28 1-8. Pacifique Canadien 116 7-8. Anaconda, 6 5-8.

BOURSE DE MONTREAL

VENTES DE LA MATINEE

Can. Pac., 225-114 1-2, 200-114 3-4; 15-114 3-4, 200-114 3-8, 5-115, 200-114 1-2, 25-114 3-4, 350-114 7-8, 50-115. Do. Coal Pld., 9-117 3-4. Do. Coal Com., 25-83 1-2, 15-84, 140-85, 25-84 3-4, 50-85, 100-84 1-2, 100-84, 1-2, 100-84, 125-83 3-4, 25-83 5-8, 350-82 3-4, 25-81 3-4, 25-82 1-2, 25-81 1-2, 15-80, 50-79 1-2, 100-78, 25-79 1-2. Rich. & Ont., 100-113 1-4. Dom. Cotton, 50-57 1-2, 125-58. Do. Steel Com., 950-37, 335-37 1-4, 250-37 1-2, 1350-37 3-4, 35-37, 177-87 1-2, 5-37 1-2, 25-37 5-8, 1200-37 3-4, 50-38, 1525-37 3-4, 25-38, 500-37 3-4, 50-

37 1-4, 375-37 1-2, 495-37 3-4, 90-37 7-8, 200-37 1-2, 25-37 1-4, 75-37, 25-38 3-4, 100-38 1-2, 75-38 1-2, 75-38, 75-38 3-4, 225-36.

Payne Co., 500-30. Mo. St. Ry., 25-276, 25-275, 25-274, 25-273, 200-272 1-2, 225-272 1-2.

Do. Steel Pld., 100-111 1-2. Do. Steel Com., 100-111 1-2.

Mo. Power, 175-98, 10-97 1-2, 50-98, 10-98 1-2, 50-98 1-4, 150-98, 50-97 1-2.

Do. Steel Bds., 123000-83, 1200-83, 5000-83.

Ventes de l'après-midi :

Pacifique Canadien : 100 à 115, 10 à 115, 215 à 114 7-8, 25 à 114 3-4.

Do. Coal Com. : 50 à 81, 100 à 81 1-8, 50 à 82, 100 à 82 1-4, 10 à 81 1-4, 30 à 82 1-4, 225 à 82 1-2, 100 à 82 3-4, 100 à 83, 50 à 83 1-4.

Banque des Marchands : 12 à 150.

Tramways de Montréal : 100 à 272 3-4, 100 à 272 3-4, 275 à 274.

Dom. Steel Com. : 100 à 37, 50 à 37 1-8, 205 à 37 1-4, 35 à 37 1-2, 500 à 37 3-4, 100 à 37 1-8, 25 à 37 1-4, 75 à 37 1-8, 25 à 37 1-4.

Banque Hochelaga : 1 à 143.

Tramway de Montréal : 100 à 272 3-4, 100 à 272 3-4, 275 à 274.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

Do. Steel Bds. : 1000 à 82 3-4, 5000 à 83.

Tramway de Toronto : 25 à 116 3-4.

Mo. Power : 10 à 98 1-2.

Tramway d'Halifax : 25 à 112.

ridiction dans la cause de la Northern Securities n'a pas été déquie ce matin, et les spéculateurs en profitèrent pour acheter.

L'annonce de cette décision ne réussit pas à attirer de demande de l'étranger et les efforts des courtiers pour réaliser leurs bénéfices causèrent la réaction de marché et la clôture fut facile.

Les courtiers de profession, qui sont partisans de la hausse, déclarent que la poursuite intentée par le gouvernement contre la compagnie Northern Securities, n'est qu'un procédé amical, dont le but est d'établir la véritable condition légale de cette corporation.

M. C. D. Monk, gérant de J. S. Roche et Cie, de New-York, nous fournit le rapport suivant :

VALEURS

Amalgamated Copper, 60 1/2, 60 1/2, 60 1/2, 60 1/2.

Am. Sugar Refin., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. Smelting & Ref., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. Second Mining Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Am. T. & P. Co., 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2, 100 1/2.

Les recettes de la compagnie des Tramways de Montréal, pendant la semaine dernière, ont été :

Augmentation.

(a) - Diminution.

Les recettes de la compagnie du Pacifique Canadien pendant la semaine finissant le 21 février ont été :

Augmentation.

Augmentation.

Recettes brutes : \$272,158. Dépenses : \$132,419. Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus : \$63,722.

Recettes nettes : \$139,739. Charges et divid. : \$76,017. Surplus

LES CHEMISES DE TOOKE!

Nous restons au premier rang dans la fabrication des chemises, mais nous ne demandons pas de gros prix de nos marchandises. Juste assez pour vous assurer que vous achetez ce qu'il y a de mieux en ville.

R. J. TOOKE, 177 rue St-Jacques
2387 rue Ste-Catherine, Ouest
1553 rue Ste-Catherine, Est

VICTORIA CROSS FAIT PAR L'UNION.
Vogue Toujours Grandissante.

L'Election de Laval

On a signifié hier un bref de contestation au domicile de M. Léonard.

L'élection de M. J. E. Léonard, député de Laval, est contestée. Le bref a été émis hier, M. Joseph Léonard, cultivateur de Saint-Vincent-de-Paul, est le pétitionnaire. L'action a été signifiée quelques minutes avant sept heures du soir au domicile de M. Léonard, à Ste-Rose. Le jeune député de Laval est en ce moment à Ottawa, où il remplit ses fonctions parlementaires.

MM. Rog et Rog sont les avocats du requérant. Il apparaît que M. C. A. Wilson, l'adversaire malheureux de M. Léonard, ne tenait pas à cette contestation qui n'a pris naissance qu'à l'instigation de libéraux enthousiastes. C'est hier le dernier jour du délai accordé pour contester l'élection, et l'on croit, en certains quartiers que le bref n'a été émis que par mesure de prudence. Les raisons ordinaires, sont alléguées dans la requête de M. Léonard.

POTINS POLITIQUES

Certains amis de M. Robert Bickerton font des démarches pour lui obtenir le ministère sans portefeuille de feu l'honorable M. Doherty, de Québec.

Les shérifs sont mal accueillis par le ministère Parent. La requête présentée pour améliorer leur position a été jetée au panier. M. Archambault leur proposant de résigner, s'ils n'étaient pas satisfaits. Quant à M. Duffy, il leur propose de prendre la charge du député-shérif, laquelle paie mieux que celle de shérif même — et tous de crier en chœur: Ce n'était pas la peine assurément, de changer de gouvernement!

Il est rumouré que M. Achille Bergeron, député de Beauharnois, a l'intention de résigner son mandat pour Québec et se présenterait pour les Communes, à la prochaine élection de Beauharnois. M. Lorye avait perdu son siège de député à la suite de la contestation de son élection.

M. Daniel Bergeron, avocat, se présenterait alors pour le local.

COUPON

DE...

PRIME

Pour les magnifiques

Lithographies en 15 couleurs

que le "Journal" donne

à ses lecteurs

TRENTE COUPONS

donnent droit à une gravure

Les personnes demeurant

hors Montréal devront, lors-

qu'elles nous enverront leurs

coupons, y joindre un timbre

de cinq sous pour les frais

de poste.

REMARQUE.

Bien que nous n'ayons pas d'images en ce moment, continuez à collectionner vos coupons. Notre importation allemande arrivera vers la fin du mois et nous serons alors en mesure de racheter tous les coupons émis. Les quelques milliers d'images d'occasion que nous avons pu nous procurer en janvier, pour suppléer un peu au délai apporté dans la réception de nos primes régulières, ont été enlevées en moins de deux semaines. Nous espérons que nos lecteurs ne nous tiendront pas compte de ce retard imprévu dont ils seront d'ailleurs amplement dédommages à la réception de nos nouvelles images.

Le Terminal et la Cité

M. Mullarky essaie de sauter par-dessus l'autonomie municipale

Il faut éviter les empiétements

La Cité a le droit de limiter les pouvoirs du Terminal, afin de protéger les franchises du Montreal Street

Mardi le 4 mars prochain, les représentants du Montreal Terminal Railway paraîtront de nouveau devant le conseil des chemins de fer du Conseil Privé pour tâcher de faire modifier leur règlement et faire ratifier le parcours des rues à travers lesquelles le conseil de ville leur a donné permission de construire leur voie.

M. Mullarky, bien qu'il se déclare prêt à signer le contrat avec la Ville de Montréal, tel qu'il est, n'en travaille pas moins de toutes ses forces à annuler techniquement, si possible, cet arrangement ou du moins quelques-unes des clauses qu'il comporte.

Il adopte la curieuse méthode de tâcher de faire amender par le comité des chemins de fer du Conseil Privé le contrat adopté par le conseil de ville de Montréal, nous faisant l'opposition de celui-ci et sa propre décision était satisfaisante des conditions qu'il avait obtenues.

Le même jour, vendredi dernier, le conseil de ville de Montréal enverra ses représentants à Ottawa, qui insisteront pour que le comité des chemins de fer ne prenne aucune action et refuse son consentement tant que le Terminal n'aura pas signé son contrat avec la ville et déposé \$25,000 comme garantie de sa bonne foi, tel qu'il a été convenu.

Comme l'a fait remarquer M. Atwater, vendredi dernier, si le comité des chemins de fer du Conseil Privé accepte le règlement avant la signature du contrat intervenu entre la ville de Montréal et la compagnie Terminal, la permission pourrait être interprétée par la compagnie comme une permission permanente de construire sa ligne et de l'exploiter pendant plus de cinq ans qu'il est la limite de temps accordée par le conseil de ville.

À la séance de vendredi dernier MM. Blair et Fitzpatrick ont tous deux maintenu le droit qu'a le conseil des chemins de fer d'accorder n'importe quel privilège se rapportant à la construction des chemins de fer, mais M. Atwater a fait remarquer au point en démontrant que la charte originale accordée au Terminal par le Parlement contient une clause qui dit: "que pour exploiter sa voie dans les rues de Montréal, elle sera soumise aux conditions qui lui seront imposées par le conseil de ville de Montréal."

M. Blair a soulevé le point que le conseil de ville, pourrait fixer à 6 mois la durée du privilège et forcer ensuite la compagnie à enlever sa voie.

À la séance de vendredi, M. Brodeur s'est aussi prononcé fortement contre la limite de cinq ans, disant que c'était une "erreur de la part du conseil."

M. Atwater a fait remarquer que les promoteurs du Terminal ont déjà accepté cette clause de cinq ans.

À la prochaine réunion du comité des chemins de fer, les représentants du conseil de ville de Montréal, al réapprouveront le pouvoir qu'a la ville de déterminer la durée du privilège du Terminal, ainsi que les rues où il devra construire sa voie.

Les soutiens du conseil de ville ne devraient pas accorder au Terminal, la permission de pénétrer à Montréal, avant la signature du contrat passé avec la ville et le dépôt de la somme de \$25,000.

Les représentants du Montreal Terminal Railway, de leur côté, de même que vendredi dernier, soutiendront que le conseil de Montréal a le droit de restreindre le privilège du Terminal, sinon, cette dernière compagnie aurait le droit de passage sur n'importe quelles rues, au détriment de la Montreal Street, et en violation du contrat passé entre la ville et le Terminal.

Les représentants du Terminal, soutiendront, comme à la séance précédente, que le conseil de ville de Montréal n'a pas le droit légalement de limiter à 5 ans, le privilège de la compagnie, ni de lui imposer d'autres restrictions, après la charte qui lui a été accordée par le Parlement.

La décision en comité des chemins de fer est attendue avec impatience, et soulève beaucoup d'intérêt. Il s'agit de savoir si les rues de Montréal ont ou non le contrôle du conseil de ville, ou bien du comité des chemins de fer.

La question est venue devant le conseil de ville hier après-midi, mais vu sa grande importance, aucune décision n'a été prise.

LE PACIFIQUE A PITTSBURG

Le Pacifique Canadien vient d'ouvrir un bureau pour la vente de billets à Pittsburgh, Pennsylvanie, dans l'édifice du Buffalo - Dorchester et Pittsburgh Ry.

SIR CHARLES TUPPER

L'ancien chef conservateur a reçu hier à l'hôtel Windsor, sept amis de Montréal. Il porte avec vigueur ses quatre-vingts ans et se prépare à faire un autre voyage en Angleterre.

LA PICOTE

La paroisse de Ste-Thérèse qui avait été mise à la quarantaine parce qu'elle avait négligé de désinfecter des maisons atteintes de la grippe, a été libérée, après avoir fait l'inspection de ces maisons.

Deux nouvelles paroisses, Ste-Jeanne de Neuville et St-Alexandre d'Iberville, viennent d'être créées, par la picote est apparue chez elles.

"Nous devons informer le public que les mesures sanitaires, prises récemment, ne visent en aucune manière le collège, où la santé est excellente et où toutes les prescriptions du bureau d'hygiène de la Province ont été observées à la lettre sous la direction du bureau lui-même."

PERSONNEL

Le docteur Louis Franchère, chirurgien-dentiste, peut être consulté tous les jours à son bureau, 1592 Ste-Catherine. Téléphone Ext 1591. 266-14.

M. BERGERON PRECISE SES ACCUSATIONS

Il donne les noms des personnes qui auraient reçu de l'argent de M. A. E. Brunet pour voter en faveur du candidat libéral dans la division Saint-Jacques

L'enquête dans la cause de Arthur Brunet, accusé de manœuvres frauduleuses au cours de la dernière élection parlementaire, qui a eu lieu dans St-Jacques, le 15 janvier dernier, s'est continuée, hier après-midi, en Cour de Police, devant Son Honneur, le Juge Chouquette.

La défense, dont le seul but depuis le commencement des procédures, semble être de gagner du temps, a fait un dernier effort, hier après-midi, pour entraver la marche de l'enquête.

M. C. A. Wilson, au nom de la défense, a présenté au tribunal une longue motion par écrit demandant d'obliger la poursuite de spécifier les accusations portées contre le défendeur, en nommant les témoins qui seront appelés pour étayer l'accusation et donnant la date précise où les offenses ont été commises.

M. Victor Geoffrion a également parlé longuement à l'appui de cette motion.

M. P. de St. Bastien, l'avocat de M. J. G. H. Bergeron, s'oppose à cette nouvelle prétention de la défense, qui n'est évidemment soulevée que dans le but de gagner du temps. Le prévenu est accusé de trois offenses distinctes. Or la plainte donne toutes les particularités que puisse exiger la défense sur les deux premiers chefs d'accusation. Quant au troisième chef d'accusation, la défense n'a pas mentionné les noms des témoins à dessein, car le tribunal sait les difficultés qu'a la poursuite à conserver ses témoins, qui disparaissent comme par enchantement. Or la poursuite sait de bonne source, que étant parfaitement certain que les disparitions soudaines de témoins, qui servent à prouver le troisième chef d'accusation, pour éviter la répétition de ce qui a déjà eu lieu.

La M. Wilson se brave pour protester disant que si la poursuite est sûre des faits qu'elle avance, on n'a qu'à faire une plaidable et faire arrêter son client.

Alors la défense s'est prête à rencontrer la poursuite, mais, jusque là, il ne reconnaît pas au procureur de M. Bergeron, le droit de faire de semblables insinuations.

et lieu rétorque M. Bastien, que cette cause-ci sera terminée.

L'honorable juge Chouquette donne ensuite son jugement à propos de l'objection soulevée par la défense. Il n'a aucun doute que la poursuite a suffisamment libellé sa plainte à propos des deux premiers chefs d'accusation. Quant au troisième, il est d'avis que la poursuite doit donner les noms des témoins, auxquels le procureur est accusé d'avoir promis 50 cents pour chaque supposition de personne qu'ils feraient en faveur du candidat Brunet.

Autrement il n'y aurait plus de protection pour la défense, car la poursuite pourrait faire la pêche à la pive, ce qui n'est nullement dans l'esprit de la loi.

La poursuite déclare alors qu'elle n'a pas d'objection à donner les noms des témoins en question, puisque c'est l'ordre du tribunal.

M. J. G. H. Bergeron est assailli et il donne les noms suivants: Alcide Mathieu, E. M. E. Ephrem Lefebvre, E. F. D. Albert Clavel, E. L. Joseph Guenther, E. M. E. L. Joseph Foisy, E. M. J. E. Marcil, E. L. L.

Les noms des deux autres témoins n'ont pas besoin d'être donnés, vu qu'on ne leur a pas fait d'offre personnelle, mais ils serviront à faire la preuve dans le cas des autres.

Quant à la date de l'offense, ces offres ont été faites le soir précédent l'élection et le jour même de la votation.

M. Bergeron, s'adressant alors au tribunal, demande protection pour ces témoins car on est allé même jusqu'à les menacer de leur créer des misères aux examens, s'ils témoignaient contre l'accusé.

Le président du tribunal déclare qu'il leur donnera la protection qu'il a à sa disposition. Si la chose se répète, la poursuite n'aura qu'à faire sa plainte et les coupables seront arrêtés de son suite.

L'enquête est alors ajournée à lundi, après-midi à 10 heures, et tous les témoins ont reçu ordre de la Cour d'être présents sans autre avis.

M. FILIATRAULT ET L'ORDINAIRE

L'ancien rédacteur du "Canada-Revue" ne paraît plus disposé à faire venir en cour des dignitaires ecclésiastiques. Il connaît le véritable auteur de l'article qui a paru à son sujet dans l'Éclair

Il dévoilerait les pourvoyeurs d'argent de cette feuille

Nous avons rencontré après l'enquête du procès Wilhem, hier midi, M. Aristide Filiatrault à qui nous avons posé la question suivante: — Persistez-vous dans votre décision de faire venir Monseigneur l'Archevêque en cour?

— Je n'ai nullement besoin du témoignage de Mgr Bruchési, pour établir ma réputation d'homme honnête. Tout en étant très respectueux envers M. Grandeur, avec l'impartialité qui le distingue, ne pourrais-je pas refuser un certificat de bonne vie et de bonne renommée. Cependant, je ne voudrais pas demander à mon archevêque de venir témoigner en ma faveur devant une cour de police.

— Et les autres dignitaires ecclésiastiques? — Ils se trouvent absolument dans le même cas que mon archevêque. Il y a assez de citoyens occupant de hautes positions dans la ville de Montréal, soit comme gérants d'assurances, ou présidents et gérants de banques qui pour me procurer du travail tous les jours pour me donner un certificat de bonne conduite.

— Connaissez-vous l'auteur de l'article dont vous vous plaigniez? — Il est venu se dénoncer lui-même, ne sachant pas que son père et moi avions eu des relations intimes depuis l'année 1867, lorsque nous étions tous deux traducteurs des dépêches à "La Minerve".

— Est-ce que vous allez découvrir, au cours du procès, quels ont été les pourvoyeurs d'argent de l'Éclair? — Nous sommes sur la piste et nous avons des documents qui nous permettent de procurer les véritables fautes de toute cette campagne entreprise par des gages payés à tant la ligne pour jeter de la boue à pleins mains sur les pourvoyeurs du Canada-Revue. M. Grandeur, de Montréal, n'est servi d'hommes de paille pour faire une lutte déloyale à certains hommes qui se trouvaient dans le temps apparemment opposés aux méthodes de la réforme, et l'on voit combattre par tous les moyens possibles des gens qui les aidaient. Car on n'ignorait que le quartier St-Louis était la division pérorante autour de laquelle se concentraient toute la lutte municipale. Nos hommes ont été élus en dépit des infamies publiées sous le couvert de l'anonymat et sous les auspices des grands Turcs du Conseil municipal.

— Mais on vous accuse dans cet article de l'Éclair d'être le pas avoir de l'argent. En avez-vous? — J'ai une profession, d'abord: Je suis journaliste. Ensuite, je suis traducteur, c'est mon métier à part celui d'ouvrier typographe qui m'a longtemps permis de gagner largement mon existence.

— M. Hamilton affirme qu'il possède en fait d'évaluation de machineries, autant de compétence que qu'il se soit s'il est appelé à fournir un deuxième terme, il demande seulement qu'à l'occasion, on lui permette comme par le passé d'user de l'expérience de M. Champagne, l'inspecteur des Chaudières.

M. Hamilton termine en déclarant que s'il a pu commettre des erreurs, jamais du moins il n'a commis l'erreur de rester inactif, et d'avoir montré de la mauvaise volonté dans l'exécution de ses fonctions.

Il s'agit d'évaluer cette somme à construire une station centrale située près des bureaux du Grand Tronc, au coût de \$30,000; deux nouveaux engins de la valeur de \$7,000 chacun, d'améliorer la station No 3, ce qui coûterait environ \$1,500; d'acheter de nouveaux truss ladders pour un montant de \$3,000 et de réserver \$800, pour l'achat de nouveaux tuyaux.

Incendie à Hochelaga

Le feu cause des dommages pour plusieurs milliers de piastres aux écuries du Pacifique

Les dommages sont couverts par les assurances

Un incendie désastreux a partiellement détruit les écuries du Pacifique, situées près des cours à bestiaux, rue Ontario, quartier Hochelaga, hier soir.

Le feu a pris dans l'un des hangars attenants aux écuries, vers 8 h 40 hier soir, par suite de la défection des fils électriques. En un instant tout prit feu et lorsque les pompiers de la division Est, de la brigade venant de l'attaque aux écuries elles-mêmes. Il y avait 63 chevaux dans les écuries; mais ils ont tous été sauvés sans accident.

Comme les écuries étaient remplies de foin, les pompiers ont eu beaucoup de difficultés à se rendre maîtres de l'incendie; ils y ont cependant réussi, après un travail acharné de plus d'une heure. Les pertes se chiffrent à quelques milliers de dollars, entièrement couvertes par les assurances.

Il s'agit d'évaluer cette somme à construire une station centrale située près des bureaux du Grand Tronc, au coût de \$30,000; deux nouveaux engins de la valeur de \$7,000 chacun, d'améliorer la station No 3, ce qui coûterait environ \$1,500; d'acheter de nouveaux truss ladders pour un montant de \$3,000 et de réserver \$800, pour l'achat de nouveaux tuyaux.

L'Éducation à Granby

Délégation envoyée auprès du cabinet provincial au sujet du couvent et du collège

M. le notaire Dozois et M. le Dr Lessard, de Granby, étaient de passage à Montréal hier, en route pour Québec. Délégues par la commission scolaire catholique de Granby, ils devront rencontrer les ministres au sujet de la construction d'un nouveau couvent et d'un agrandissement considérable du collège actuel de Granby.

Le trésorier de la Ville, a présenté devant la Commission des Finances, un rapport indiquant que la ville est maintenant en mesure d'émettre \$2,000,000 de fonds consolidés, afin de combler les obligations qui deviennent dues, et pourvoir à l'achèvement des travaux du Port, le tout cependant, restant subordonné à l'article de la Charte qui restreint à \$27,000,000 la limite que peut atteindre la dette de la ville. M. Robb a aussi établi que le pouvoir d'emprunt s'élève cette année à \$258,000.

Le Conseil a accordé, hier, le pouvoir de demander des soumissions à cet effet.

L'échevin Laporte donne pour raison de ce que la ville de New-York peut obtenir des conditions d'emprunt plus favorables que les botes le fait que la-bas certaines sommes ne peuvent être placées qu'à moins d'être sujettes à des garanties particulières. C'est ainsi que toutes les banques incorporées, par exemple, sont forcées de placer leurs fonds sur des obligations municipales. L'échevin Laporte croit que quelque chose de semblable pourrait être essayé ici. L'essentiel, cependant, pour le moment est de régulariser l'emprunt. C'est ce dont s'occupera activement la Commission des Finances.

L'association des manufacturiers Canadiens donnera jeudi soir, son banquet mensuel à l'hôtel Windsor. M. A. Campbell, M.-P., y fera un discours sur "La Loyauté aux Industries Canadiennes."

La Grippe-Baume Rhumal

Toutes vos commandes sont exécutées dans le plus court délai possible.

Photo-Gravure...

Vignettes et Gravures pour Catalogues, Pamphlets, Livres Illustrés, Journaux, etc. Spécialités: Demi-ton Half-Tone.

J. L. Simard

1704 Notre-Dame

Toutes vos commandes sont exécutées dans le plus court délai possible.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Industrielle, propriétaire: Milton McDonald, gérant: 75 rue St-Jacques.

Scroggie

Ecoulement des Restes.

Pour empêcher que les stocks ne soient mêlés aux lignes dépareillées et autres, nous avons imaginé une vente d'écoulement, sous la forme de Vente Spéciale de Restes, dans les lignes énumérées ci-dessous:

Cretonne, Sateens d'Art, Mousselines d'Art, Mousselines à Robes de couleur, Mousselines à Robes blanches, Mousselines à Rideaux, Denims, Gingham et Etoffes Frappées.

Longueur de 1 à 9 verges, déposés sur les tables, et offrant ainsi l'occasion de comparer en achetant

UN TIERS D'ESCOMPTE SUR LE PRIX.

Au sujet des THES et CAFES

Avez-vous essayé le "Strathcona"? Les clients assurent que c'est la meilleure valeur que l'on puisse avoir pour ce prix.

Thé Strathcona, 25c la livre. Café Strathcona, 30c pour la même quantité.

W. H. SCROGGIE, Angle des rues Ste-Catherine et Université.

...NOUVEAUX... TORDEURS AMÉRICAINS

Durent longtemps et tordent le linge très sec, parce qu'ils sont les seuls tordeurs ayant les ROULEAUX EN CAOUTCHOUC PUR ET FLEXIBLE. Ils tordent les petits et grands morceaux également bien, ne déchirent pas le linge, ni cassent les boutons. Prix: \$2.25 à \$6.00. Machines à Laver, Tables à Repasser, Seaux, Cuvettes, Éponges, Chapeaux, etc.

L. J. A. SURVEYER, Importateur, 6 Rue St-Laurent

Les Usines d'Hochelaga

On y établira deux départements d'ingénieurs civils

M. Henry Goldmark, l'ingénieur expert qui a donné des consultations à la compagnie du Pacifique Canadien, concernant les nouvelles usines d'Hochelaga, a quitté la Swift Packing Co., de Chicago et sera maintenant attaché au département de l'ingénieur civil du Pacifique Canadien. Il est entendu que ce département va être reconstitué prochainement pour être divisé en deux sections, les travaux des ponts en charge de M. Vaulet et celui de l'entretien de la route de M. Peterson.

LA TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 24-8 P. M. Il y a un peu de poudrière dans la province de Québec, mais le temps a été généralement beau et doux dans tout le Dominion et il n'y a aucune indication d'un changement prochain.

Températures minima et maxima: Dawson, 14-34; Victoria, 46-50; Calgary, 36-38; Edmonton, 18-26; Prince Albert, 12-24; Winnipeg, 18-28; Port Arthur, 30-38; Parry Sound, 26-40; Toronto, 28-40; Ottawa, 10-22; Montréal, 14-22; Québec, 10-34; Halifax, 30-40.

Probabilités: Vallée d'Ottawa et régions de Montréal et de Québec et Gollé: Beau et doux.

L'EMPRUNT CIVIQUE

M. Robb est d'avis que la cité est en état d'emprunter deux millions

Le trésorier de la Ville, a présenté devant la Commission des Finances, un rapport indiquant que la ville est maintenant en mesure d'émettre \$2,000,000 de fonds consolidés, afin de combler les obligations qui deviennent dues, et pourvoir à l'achèvement des travaux du Port, le tout cependant, restant subordonné à l'article de la Charte qui restreint à \$27,000,000 la limite que peut atteindre la dette de la ville. M. Robb a aussi établi que le pouvoir d'emprunt s'élève cette année à \$258,000.

Le Conseil a accordé, hier, le pouvoir de demander des soumissions à cet effet.

L'échevin Laporte donne pour raison de ce que la ville de New-York peut obtenir des conditions d'emprunt plus favorables que les botes le fait que la-bas certaines sommes ne peuvent être placées qu'à moins d'être sujettes à des garanties particulières. C'est ainsi que toutes les banques incorporées, par exemple, sont forcées de placer leurs fonds sur des obligations municipales. L'échevin Laporte croit que quelque chose de semblable pourrait être essayé ici. L'essentiel, cependant, pour le moment est de régulariser l'emprunt. C'est ce dont s'occupera activement la Commission des Finances.

BANQUET DES MANUFACTURIERS

L'association des manufacturiers Canadiens donnera jeudi soir, son banquet mensuel à l'hôtel Windsor. M. A. Campbell, M.-P., y fera un discours sur "La Loyauté aux Industries Canadiennes."

La Grippe-Baume Rhumal

Toutes vos commandes sont exécutées dans le plus court délai possible.

Photo-Gravure...

Vignettes et Gravures pour Catalogues, Pamphlets, Livres Illustrés, Journaux, etc. Spécialités: Demi-ton Half-Tone.

J. L. Simard

1704 Notre-Dame